

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 9 AVRIL 2020

FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE

Unir nos forces pour sauver nos petites entreprises

« Nos collectivités ont décidé de s'unir pour aider les petites entreprises à surmonter la terrible épreuve qu'elles traversent. Avec l'appui de la Banque des Territoires, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée et la Communauté de communes Océan-Marais de Monts mutualisent leurs efforts au sein d'un dispositif de soutien unique : le **Fonds territorial Résilience**.

Un dispositif simple et facile d'accès qui s'adresse aux entreprises de 10 salariés et moins, sous la forme d'une avance remboursable, dont le montant s'échelonne entre 3 500 et 10 000 €.

Notre objectif est de répondre en priorité aux besoins de trésorerie de nos commerçants, artisans, TPE, auto-entrepreneurs qui subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie. Et surtout de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés, puisque notre Fonds s'adresse à toutes celles qui n'auraient pas été éligibles au Fonds de solidarité national.

Notre action commune vise à amplifier les moyens mobilisés pour éviter à tout prix qu'à la crise sanitaire s'ajoute un désastre économique et social. »

Christelle Moranaçais, Yves Auvinet et André Ricolleau



Christelle Moranaçais

Présidente de la Région
des Pays de la Loire



André Ricolleau

Président de la Communauté de communes
Océan-Marais de Monts



Yves Auvinet

Président du Département
de la Vendée

La Région a déjà mobilisé 56 millions d'euros pour soutenir l'économie locale, mais il faut se rendre à l'évidence : un défi de cette ampleur nécessite une réponse collective et solidaire des territoires ! C'est le sens de l'appel à la mobilisation que j'ai lancé, et auquel les Présidents du Département de la Vendée et de la Communauté de communes Océan-Marais de Monts ont répondu favorablement. Notre objectif commun est clair : unir nos moyens pour amplifier l'aide en direction des entreprises en difficulté, et notamment les plus petites d'entre elles qui sont le poumon de nos territoires...

Pour aider les entreprises du territoire subissant les impacts liés au Covid-19, la Communauté de communes Océan-Marais de Monts a décidé des mesures de soutien : annulation de 2 mois de loyers à la Pépinière d'entreprises et de la taxe de séjour ; suspension de 3 mois d'échéances de prêt d'honneur IVTL ; report des factures de partenariat à l'Office de tourisme ; communication sur les mesures de soutien Etat-Région-Département. La Communauté de communes abonde aux côtés de la Région, du Département, au Fonds territorial Résilience et participe à l'instruction des demandes des entreprises.

Le Conseil départemental de la Vendée ne pouvait que se mobiliser face à l'impact économique de la crise sanitaire. Parmi les 13 premières mesures d'urgence que nous avons décidées, un dispositif social de secours d'urgence est désormais en place à destination des chefs d'entreprise vendéens de l'artisanat, du commerce, des services et des indépendants du tourisme qui traverseraient de graves difficultés personnelles. Notre participation au Fonds territorial Résilience, qui vise à répondre aux besoins de trésorerie des entreprises vendéennes, s'inscrit dans une mobilisation que nous voulons totale.